

Association du Trouble de la Personnalité Borderline (ATPB)

Règlement pour les membres de l'ATPB

1. Les participants d'un évènement organisé par l'association ATPB se soutiennent les uns les autres.
2. Les participants maintiennent confidentiels les noms des autres participants ainsi que les informations partagées durant les groupes de parole ou ateliers organisés par l'association ATPB.
3. Les participants viennent à l'heure aux groupes de parole ou ateliers et restent jusqu'à la fin.
4. Les participants se valident les uns les autres, évitent de se juger les uns les autres et considèrent le meilleur de chacun.
5. Les participants donnent un retour utile et non-critique lorsqu'on les sollicite.
6. Les participants ne viennent pas aux évènements organisés par l'association sous l'influence de l'alcool ou de drogue.
7. Les participants ne s'influencent pas dans des comportements risqués, criminels ou des consommations de toxiques.

L'association souhaite offrir un espace d'échanges bienveillant, sécuritaire et de soutien aux personnes souffrant du trouble de la personnalité borderline.

Nous vous remercions de votre participation et de votre soutien auprès de vos pairs.

En cas de non-respect du règlement, le comité peut prononcer l'exclusion d'un membre (article 5 - 5.3 des statuts de l'ATPB).

Le présent règlement a été adopté par le comité le 6 février 2026 à Genève.